

Rapport annuel du Protecteur du citoyen

La situation dans les prisons du Québec inquiète toujours...

La Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, a rendu public son rapport annuel 2008-2009, en mai dernier. Encore cette année, le ministère de la Sécurité publique fait piètre figure.

Réinsertion sociale ?

Dans ses deux précédents rapports, le Protecteur du citoyen formulait des recommandations qui visaient l'amélioration des services offerts en réinsertion sociale dans le réseau correctionnel. Le Ministère s'est doté en octobre 2008 d'un plan de travail identifiant les ministères et organismes concernés par la réinsertion sociale et à la suite duquel devait découler un document de travail à ce sujet. Prévus en décembre 2008, ce document n'a toujours pas été produits en raison des retards à compléter l'inventaire des services offerts en réinsertion sociale dans les centres de détention.

À cet égard, la Protectrice s'est dit « particulièrement étonné de constater que le Ministère ne dispose pas déjà d'un inventaire des programmes disponibles dans les établissements de détention »!

Importantes lacunes dans le système de traitement des plaintes des établissements de détention

L'utilisation inadéquate, par plusieurs établissements de détention, du registre des plaintes des personnes incarcérées fait en sorte qu'on ne peut dresser un portrait de la situation qui

permettrait d'améliorer les pratiques et de mieux gérer certains risques. Le ministère de la Sécurité publique s'est engagé à faire rapport trimestriellement au Protecteur du citoyen à ce sujet, à compter d'août 2009.

Escorte des personnes incarcérées lors de rendez-vous en centre hospitalier : mieux concilier les exigences de sécurité et le respect des droits

Le Protecteur du citoyen recommande au ministère de la Sécurité publique qu'il examine les directives des établissements de détention pour que l'imposition de contraintes physiques en centre hospitalier soit évaluée en fonction du niveau de risque et du contexte de garde.

Le Protecteur du citoyen a été saisi de plaintes, notamment de médecins, concernant le non-respect de la confidentialité des échanges entre les professionnels de la santé et les personnes incarcérées en raison de la présence d'agents des services correctionnels pendant les consultations.

Le Ministère s'est engagé à revoir ces deux pratiques dans le cadre de sa révision de l'instruction provinciale sur le Gardiennage dans les hôpitaux. Il informera le Protecteur du citoyen des développements entourant cette révision d'ici le 31 décembre 2009.

Mise en liberté sous condition : reports chroniques des audiences

Le pourcentage d'auditions reportées de la

Commission québécoise des libérations conditionnelles ne cesse d'augmenter. Parallèlement, le taux de renonciation à une libération conditionnelle chez les personnes admissibles est passé de 13,8 % en 2000 - 2001 à 35,6 % en 2007 - 2008.

Étant donné que les programmes de mise en liberté sous condition constituent un élément fondamental du processus de réinsertion sociale, en quelque sorte un test préalable à la libération sans conditions, le Protecteur du citoyen recommande que les ministères de la Justice et de la Sécurité publique, le Directeur des poursuites criminelles et pénales ainsi que la Commission québécoise des libérations conditionnelles s'associent pour analyser les écueils du système actuel à cet égard.

Il souhaite que soient apportées les modifications appropriées aux pratiques pour en simplifier, si possible, le fonctionnement pratiques dans le cadre de sa révision de l'instruction provinciale sur le Gardiennage dans les hôpitaux. Il informera le Protecteur du citoyen des développements entourant cette révision d'ici le 31 décembre 2009.

Peu d'écho dans les médias

Alors que le ministère de la Sécurité publique fait l'objet du plus grand nombre de plaintes auprès du Protecteur et malgré les nombreux problèmes dénoncés dans ce rapport, la situation des établissements de détention a complètement été passée sous silence par les médias. C'est encore une fois fort déplorable ! ■